

Thônex

Procès-verbal Séance du 13 mai 2014

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Noël	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Marta Macchiavelli Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ismat Ahmad Andrew Arpidone Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Marcel Constantin Alain Dupraz Marc-André Haldimann	Marc Kilcher Stephen Knörr Didier Mayor Alain Nicolet Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés :

Madame	Jeanne-Rose Furrer	
Messieurs	Jacques Béné Olivier Delarue Patrick A. Gautier	Frédéric Binder Fabiano Forte

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2014.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2013. Discussion. Vote. (DA-14-05).
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2013. Discussion. Vote. (DA-14-06).
7. Comptes 2013 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-14-07).
8. EVE Marcelly
Demande d'un crédit de CHF 120'000,- en vue du réaménagement de la cuisine de la crèche pour une exploitation étendue. Discussion. Vote. (DA-14-08)
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 63'000,- en vue de la réhabilitation de la butte et espace de jeux du préau de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-14-09)
10. Projets de délibération.



11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.
14. Nomination d'un Président à la commission des Sports, sécurité, police et militaire, en remplacement de M. Alain Dupraz. Discussion. Vote. (DM-14-02)
15. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015. Discussion. Vote. (DM-14-03)

*

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue M. Philippe Decrey, Maire, MM. Claude Détruche et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs, les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux ainsi que les membres de l'administration, le Secrétaire général et ses adjoints, Mesdames et Messieurs du public. Il annonce les personnes excusées, MM. Jacques Béné, Frédéric Binder, Fabiano Forte, Mme Jeanne-Rose Furrer, M. Patrick A. Gautier, M. Olivier Delarue. Il y a donc 22 membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2014

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2014 est approuvé par 20 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les informations et les courriers suivants :

2.1. M. Alain Dupraz, chef de groupe VI-VE adressé au Président du Conseil municipal concernant sa démission des commissions permanentes

Monsieur le Président,

Dans la dernière séance du Conseil Municipal, j'ai annoncé que je ne siégerai plus en commission à cause d'une déclaration du groupe démocrate-chrétien affirmant ne pas me faire confiance. J'espérais, que ce groupe réalise la gravité de ses dires et que l'on revienne à des rapports dans lesquels la bonne foi de chaque élu, indispensable au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, n'est pas remise en cause. Mais depuis lors, rien n'est venu démentir ces propos. Aussi je vous confirme ma démission de toutes les commissions et vous communique les noms des personnes qui me remplaceront désormais :

Katia Dietrich : commissions des finances et sous-commission des finances « rémunérations de Conseil administratif ».

Maria Macchiavelli : commission sports et sécurité, commission écoles et jeunesse, commission travaux et bâtiments.

Philippe Noël : commission sociale.



Quant à la présidence de la commission sports et sécurité, je pense que c'est à votre bureau de l'attribuer ; pour ma part, je suggère de la laisser à la vice-présidente actuelle, Mme Tomasini, et de nommer Mme Macchiavelli à la vice-présidence.

En vous remerciant de prendre bonne note de ces changements, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

2.2. Course des élus à Bernex – Lettre de remerciements de M. Gilbert Vonlanthen, Maire

Bernex le 2 avril 2014

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Au surlendemain de cette belle course du Coteau à laquelle nous avons été honorés de la présence de vos Conseillers municipaux à la course des Conseillers, nous souhaiterions vous exprimer nos remerciements pour vos belles prestations qui ont animé notre manifestation sportive.

Nous espérons vous compter parmi nos équipes pour l'édition de l'année prochaine et vous en remercions d'ores et déjà.

En vous souhaitant une belle année de législature, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à l'assurance de nos cordiales salutations sportives.

M. le Président signale au passage que les couleurs de Thônex ont été défendues par Mme Katia Dietrich, M. Marc Kilcher et par lui-même. A noter que les habitués coureurs, qui sont notamment M. Claude Détruche, M. Michel Zeder et M. Rudolf Roth n'étaient pas disponibles pour cette année. M. le Président gage que l'année prochaine, il sera certainement possible de courir avec une équipe plus conséquente.

2.3. Tournoi de foot des élus le 15 juin 2014 à Vessy

M. le Président annonce que, comme les années précédentes, la commune a inscrit une équipe en s'associant cette fois avec la commune voisine de Chêne-Bourg. La sélection complète n'a pas encore été faite, mais l'équipe sera composée en majeure partie de sportifs thônésiens, dont Mmes Macchiavelli, Dietrich et Gomez Diaz, chez les dames. Ce n'est pas tant la performance sportive qui est intéressante que le côté très convivial de cette journée. M. le Président invite d'ores et déjà les personnes intéressées à venir les supporter. Il a déjà oublié de mentionner M. Constantin et l'équipe de pétanque qui sera présente, dont M. Zaugg.

2.4. Invitation au repas de fin de Présidence jeudi 22 mai 2014

Un sondage « Doodle » a été envoyé aux Conseillers afin s'inscrire et de mentionner son choix de menu. Pour des raisons d'organisation, M. le Président remercie les Conseillers de bien vouloir donner leur réponse d'ici au vendredi 16 mai.

2.5. A 23h. il sera passé au point 11 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Compagnie des sapeurs pompiers

Lors d'une séance tenue dernièrement avec les Conseillers administratifs de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, il a été décidé d'écrire un texte qui va être lu dans les conseils municipaux des trois communes

M. Decrey, maire, donne lecture de ce courrier qui est la réponse des Conseils administratifs aux motions relatives au rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne :

Rappel

En juin 2008, le Conseil municipal de Thônex a voté une résolution (N°43) demandant, entre autres, au Conseil administratif d'engager rapidement des pourparlers avec les deux autres communes chénoises en vue d'instaurer une collaboration plus étroite entre les trois compagnies du service du feu, voire de fusionner celles-ci.

A l'époque, en réponse à cette démarche, une séance de travail s'était déroulée avec les Conseillers administratifs délégués et les commandants de compagnies. A cette occasion, un inventaire des moyens et des fonctionnements des trois compagnies avait montré qu'il existait, déjà une excellente collaboration entre les trois corps, que le matériel existant n'était pas redondant et que par conséquent, une fusion n'apporterait pas d'économies substantielles.

En mai 2011, la Cour des Comptes, publiait un rapport relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours, dans lequel elle relevait, notamment, la faible distance entre les casernes des communes des Trois-Chêne, démontrant ainsi une inefficience dans l'utilisation des moyens d'intervention.

Les Conseils municipaux des communes des Trois-Chêne ont enfin accepté à l'unanimité, lors des séances des 18 décembre 2012 (Thônex), 31 janvier 2013 (Chêne-Bougeries) et 16 avril 2013 (Chêne-Bourg), une motion similaire invitant les Conseils administratifs à mandater un expert pour étudier les possibilités de synergie entre les trois compagnies de sapeurs-pompiers.

L'invite de la motion de Chêne-Bourg était légèrement différente dans le sens où elle demandait à étudier les possibilités d'un rapprochement entre les compagnies et de consulter les commandants de compagnie dans le cadre de l'étude à entreprendre.

Démarches entreprises pour traiter ces motions

Le traitement de ces motions a fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les Conseillers administratifs délégués à la sécurité et durant lesquelles l'ensemble des points touchant à un rapprochement ou à une fusion a été abordé.



Tout d'abord, il a été admis qu'un mandat externe n'avait pas de raison d'être, le sujet ne nécessitant pas une telle dépense et pouvant être traité avec les moyens à disposition au sein des administrations communales.

Par ailleurs, au cours des différentes rencontres, auxquelles les commandants de compagnie et la direction de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) ont été associés, il est rapidement apparu que la configuration du territoire de la région des Trois-Chêne, ainsi que les nombreux et importants projets de développement et d'urbanisation en cours ou à venir permettaient difficilement d'assurer la sécurité contre le feu au moyen d'une seule compagnie. En effet, l'étendue du secteur à couvrir et les nombreuses contraintes de circulation rendraient un tel dispositif peu efficace. Le regroupement en un seul lieu centralisé de tous les moyens d'intervention ne semblait dès lors pas judicieux.

Un inventaire du matériel existant a également montré que les compagnies sont actuellement bien équipées, avec du matériel récent, parfaitement adapté, tant en nombre qu'en qualité, aux besoins spécifiques des compagnies. Il a également été relevé que le vieillissement du parc de véhicules a nécessité un renouvellement presque simultané au sein des trois compagnies et par conséquent le vote de crédits d'investissement importants dans les trois communes.

Les effectifs et l'instruction des sapeurs ont également été abordés. Les trois commandants ont été unanimes pour confirmer que dans ce domaine, la relève est présente et que les compagnies sont prêtes à assumer les missions que la loi leur impose. Ils se sont plus à relever l'excellent état d'esprit qui règne au sein des équipes. Par ailleurs, ils ont indiqué que les sapeurs connaissent parfaitement les spécificités du territoire de leur commune et craignent qu'un regroupement des compagnies en charge d'un très grand secteur aboutisse à une méconnaissance des contraintes locales spécifiques, mais surtout qu'il rompe l'échelle actuelle de commandement et de gestion pour des cadres de milice et provoque une quasi professionnalisation du dispositif.

Ils ont enfin confirmé que leurs troupes ne souhaitent pas de fusion. Si celle-ci devait se réaliser, ils craignent une démotivation des personnes qui s'identifient très fortement à leur compagnie et à leur commune, avec un risque de démissions importantes,

Enfin, une analyse des différentes activités des compagnies a fait apparaître qu'une collaboration intercommunale forte existait déjà, notamment lors de sinistres importants, de remplacement pour les services de piquets ou plus simplement en matière de prêts de matériel.

Conclusions

Au terme de ce travail de réflexion, les responsables tant politiques qu'opérationnels sont arrivés à la conclusion qu'une fusion entre les trois compagnies n'apporterait pas les résultats escomptés et qu'il y avait lieu de maintenir le statu quo en améliorant et en renforçant la collaboration intercommunale qui prévalait déjà.

C'est dans cet esprit que les commandants de compagnie ont reçu la mission de développer les actions pouvant se faire en commun, tels les services de piquet, les exercices de compagnies ou l'apport de moyens en cas de sinistres. Le message a parfaitement été entendu, puisqu'un prochain exercice en commun est déjà planifié au mois de juin prochain.



Les trois Conseils administratifs restent convaincus que les remarques formulées dans le rapport de la Cour des comptes sont pertinentes sous un angle économique et rationnel. Toutefois, ils considèrent qu'en tant qu'autorités de tutelle, ils se doivent de garder en tête l'objectif de l'efficacité sur le terrain. Pour ce faire, ils estiment qu'il est plus adéquat de stimuler les contacts entre les sapeurs des différentes compagnies que d'imposer un regroupement non voulu et qui serait de nature à démotiver les troupes.

En l'état, une fusion des trois corps de sapeurs volontaires risquerait de mettre en péril le dispositif actuel qui fonctionne à satisfaction et a fait preuve, jusqu'à ce jour, d'une efficacité exemplaire.

3.2. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.2.1 Communaux d'Ambilly – lauréat du Mandat d'Etudes Parallèles (MEP)

M. Pascal Uehlinger informe que c'est la Société Urba Plan qui a été choisie parmi 5 candidats de très haut niveau. Une présentation des projets des 5 groupes se fera d'ici l'été. Le projet du lauréat gagnant est mis en circulation étant précisé que ce document est confidentiel.

3.2.2 Fiche de l'agenda 21 – Ondes électromagnétiques

Ce sujet, présenté le 3 avril à la Maison des quartiers a eu beaucoup de succès car il a fait salle comble. M. Uehlinger en fait un bref retour car aucun élu municipal ne s'est présenté à cette séance. M. Maxence Layez, spécialiste en santé environnement électromagnétique a évoqué, devant le public présent, tous les problèmes liés à ces ondes, natel et autres. La présentation était très intéressante, il conviendra néanmoins de se préoccuper de l'avenir de ces fiches, au vu de l'absence du relais politique.

3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1 Planning des travaux sur la place de Graveson

Suite au vote du Conseil municipal, il y a eu une rencontre avec les différents acteurs, propriétaires et commune et la date de début des travaux a été fixée. L'objectif étant de maintenir l'utilisation de place pendant les mois ensoleillés de juillet et d'août, les travaux vont débuter le 25 août et durer environ cinq mois. L'accès aux commerces et aux entrées des immeubles des habitants sera préservé. Il y aura néanmoins quelques perturbations pour les manifestations traditionnellement organisées sur cette place.



3.3.2 Autorisation pour le bâtiment Marcelly

Le Conseil administratif a eu la désagréable surprise de constater que la requête de la CMNS de pouvoir disposer d'une maquette afin de mesurer l'impact réel du bâtiment, demande en soi légitime, n'a été transmise que cinq mois plus tard. Le Conseil administratif a donc écrit à M. Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, lui faisant part de son mécontentement d'un tel traitement de dossier.

M. Détruche a eu l'occasion de le lui dire de vive voix, lors d'une rencontre.

3.3.3 Funérarium

Lors de la dernière rencontre des trois Conseils administratifs des Trois-Chêne, la commune de Thônex a sollicité la participation des deux autres communes à l'exploitation du funérarium (nettoyage, frais d'eau, d'électricité, etc.) soit un montant de l'ordre de CHF 10'000.- (CHF 3'300.- par commune). La réponse a été étonnamment négative au regard de la somme demandée. Le futur règlement, en voie d'élaboration, prévoit la gratuité pour les habitants de Thônex et un prix différencié pour les autres communes auprès desquelles le Conseil administratif entend investiguer.

3.3.4 Campagne anti-mégots

Chacun aura reçu la petite boîte cendrier qui sera distribuée lors de la campagne anti-mégots qui sera initiée le 22 mai. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans les établissements publics, force est de constater que les mégots jetés sur la voie publique sont en augmentation. Des employés communaux concernés vont donc distribuer, rue de Genève, ces petites boîtes. C'est la première étape d'une campagne à laquelle le Conseil administratif va participer. Les Conseillers municipaux sont les bienvenus.

Le Président annonce qu'il apportera son soutien.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente en remplacement de M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, pour les séances suivantes :

4.1.1 séance du 3 décembre 2013

1. Approbation procès-verbal du 10 octobre 2013
5 oui, 3 abstentions

2. Correspondants de nuit

M. Decrey Conseil administratif, Mme Fague, service social, M. Moynat, chef des APM ainsi que M. Forte, se sont rendus à Vernier, afin de se rendre compte sur le terrain de leur travail et les similitudes avec Thônex, rendent ce concept réaliste pour notre commune.



Après présentation du projet, celui-ci est accepté par 7 oui et 1 abstention.

3. Divers

Un commissaire croit savoir que les TSHM n'occupent plus la Villa Vincent, ce que M. Decrey le confirme.

4.1.2 séance du 11 mars 2013

Mme Jaquet : séance où j'étais excusée...

1. Action 3 Chêne pour l'emploi

Mme. Depauw et M. Paulian, leurs représentants, comme chaque année, exposent leur travail et font le point de la situation, une discussion s'en suit.

2. Association Découvrir, femmes migrantes qualifiées

Mme Kaneman et Mme Restrep, présentent leur association. Elle accueille 250 femmes par an et les soutiennent dans leur recherche d'emploi, des cours oraux de français leur sont donnés.

Mme Kaneman, s'étonne que Thônex refuse de les subventionner, contrairement à Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. M. Forte les informe que Thônex n'a pas les mêmes critères et que des formulaires de demande de subvention sont à leur disposition à la mairie.

Après discussion, les invitées quittent la séance.

3. Approbation procès-verbal du 3 décembre 2013

2 oui et 5 abstentions

4. Divers

Informations de M. Decrey

- *En 2013, 126 livres Pro Juventute ont été envoyés lors de naissances.*
- *L'association de M. RoCHAT au Benin nous a remerciés, par l'intermédiaire du père Florin.*
- *Correspondants de nuit. Après audition, 7 candidats ont été sélectionnés ils sont engagés à 50%. Un dépliant sera distribué à chaque habitant et un numéro spécial comprenant le code postal leur sera attribué.*
- *Un commissaire demande si l'association de Mme Chenu a renvoyé les documents manquant, M. Forte répond oui et la somme promise leur a été versée.*

4.2. M. Alain Nicolet, Président de la commission des Parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie et cimetière, séance du 1^{er} avril 2014 :

En préambule de la commission, nous avons pu visiter le funérarium, en présence des architectes : MM. Mitti & Mittey, ainsi que des membres du Conseil municipal, non membres de la commission qui désiraient se joindre à cette visite.

Cette dernière, fût très intéressante et les personnes présentes ont pu apprécier toutes les explications données par le Conseil administratif et les architectes. Ce nouveau bâtiment est bien réalisé et s'intègre agréablement dans le paysage de l'entrée du cimetière de Thônex.

Au point deux : Présentation des résultats de l'investigation technique sur le mur de Villette.



En 2013, le Conseil municipal a voté un crédit qui a permis d'étudier la situation. M. Détruche, a expliqué à la commission, que le basculement de ce mur préoccupe le Conseil administratif depuis 10 ans, de même que la fissure entre le mur et la chaussée. Les investigations ont confirmé un état statique difficile nécessitant des travaux. La commune propose un nouveau mur en béton armé avec, pour faire à l'identique, des éléments de l'ancien mur ainsi qu'un mur provisoire pour stabiliser la situation. Le coût des travaux est estimé à environ CHF 1'380'000,-.

Une partie du mur étant privée, la commune a informé les propriétaires de la situation. Il convient de relever, que le Conseil administratif a essayé dès le début de contacter le propriétaire, une hoirie d'environ 60 personnes avec des racines suisse allemandes. Leur avocat a dit clairement qu'on se trouvait dans une situation ambiguë. Après de nombreuses questions des commissaires, il a été décidé à l'unanimité, de faire confiance au Conseil administratif en lui donnant l'aval pour aller de l'avant et d'informer la commission du suivi de ce dossier.

Dans les divers, le service technique a été remercié pour le funérarium superbe et félicité pour le projet concernant Villette.

4.3. M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, loisirs et jumelage, séance du 3 avril 2014 :

Lors de cette commission en présence de M. Philippe Decrey, Maire, nous avons reçu Mme Martine Küng, responsable de la culture thônésienne.

Point 1) approbation du dernier procès-verbal a été approuvée par une majorité de 6 oui.

Point 2) Bilan de la culture de proximité de l'année écoulée, celle-ci s'est soldée par un dépassement budgétaire de CHF 13'620,-, ceci s'explique par le fait que certains spectacles n'ont attiré que quelques dizaines de spectateurs.

Il a été proposé de poursuivre dans cette voie malgré que la situation ne soit pas satisfaisante par rapport au temps et à l'énergie déployée. Mais nous pourrions continuer encore 1 à 2 ans et ensuite analyser la situation. M. Decrey indique que peu de membre du Conseil municipal assiste aux divers spectacles proposés et que les commissaires doivent montrer de l'intérêt pour la culture de proximité.

L'ensemble des commissaires ont applaudi Mme Martine Küng pour le travail accompli et son dévouement pour notre commune.

La proposition suivante de renouveler le mandat pour 2 ans a été approuvée par l'ensemble des commissaires.

Point 3) Divers - Lors de la prochaine commission culture celle-ci recevra un des responsables de la société OPUS ONE afin de tirer un bilan de la fréquentation et des diverses attentes de l'entreprise pour le futur.

Thôn'Estival se tiendra le mercredi 25 juin 2014 à la salle des fêtes en lieu et place du festival qui se tenait sous tente lors de la première semaine de juillet. Le budget a été respecté car celui-ci oscille entre CHF 30'000,- et CHF 35'000,-, une ligne budgétaire de CHF 40'000,- pourvoit à cette manifestation, les prix des billets seront entre CHF 10,- en prélocation et de CHF 15,- sur place.

M. Philippe Decrey rappelle que diverses manifestations ont lieu pour commémorer le bicentenaire et que le programme des festivités est disponible à la mairie.



- *Samedi 17 mai se tiendra à l'avenue Tronchet la Fête du Printemps.*
- *Rencontre avec les habitants de Graveson qui aura lieu le vendredi 1^{er} mai au dimanche 3 mai 2015.*

Le budget était de CHF 100'000,- dans le passé. On essaiera de respecter ce budget. Pour l'heure on cherche encore des idées, que vous pouvez soumettre à la mairie qui les examinera avec le plus grand soin. M. Decrey rappelle que l'on est à la recherche de personnes pour loger les visiteurs ainsi que des bénévoles, les résultats nous seront communiqués lors d'une des prochaines commissions cultures.

La séance a été levée à 20h10.

4.4. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission ad hoc finances indemnités CA :

La sous-commission des Finances s'est réunie le 8 avril 2014 en présence d'un membre par parti et le Président de la commission des Finances, ainsi que de M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif.

L'unique point à l'ordre du jour était les indemnités du Conseil administratif.

M. Zeder a mis à disposition des commissaires un certain nombre d'articles parus dans la presse ainsi qu'une évolution historique des dites indemnités pour Thônex des années 1995 à 2014.

La discussion s'engage sur les représentants du PLR, à savoir un membre et le Président qui lui, ne voit aucun problème pour délibérer, car la sous-commission ne doit pas forcément s'entendre sur un montant, ni prendre une décision le soir même.

Un autre commissaire n'accepte pas la distribution des documents en séance, alors qu'ils devaient, selon lui, être joints à la convocation.

Un troisième commissaire revient sur la représentation du PLR et dit ne voir comment on peut fonctionner ce 8 avril 2014.

Deux voix apaisantes n'y font rien, et le Président demande à deux reprises d'une façon assez ferme si les commissaires sont d'accord de travailler ce soir, sinon il menace de lever la séance.

Trois commissaires se vexent, prennent leurs papiers, se lèvent et quittent la salle.

Fort de cela, le Président lève la séance après 17 minutes, en insistant qu'il n'y aura pas de versement de jetons de présence, le travail n'ayant pas été entamé.

La séance est levée à 18h47.



5. Crédits budgétaires supplémentaires 2013. Discussion. Vote. (DA-14-05)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, commence par une présentation « power point » concernant les points 5 et 6. En introduction, il dit être allé chercher sur internet quelques réflexions sur les finances autant fédérales que cantonales 2013. Il est tombé sur ces quelques phrases qui l'ont fait transiter vers les comptes de Thônex : « Négoce des matières premières, la Suisse vulnérable » ; « Eldorado, les banques suisses suivent l'argent au Panama » ; « Les grandes banques se réorganisent pour sauver les meubles » ; « L'écart salarial entre hommes et femmes se creuse » ; « Genève, le frein à l'endettement en ligne de mire »...

A Thônex, il n'y a pas de discrimination salariale, pas de dette par habitant, et un excédent aux comptes 2013 d'environ 713'000 francs.

Ensuite, M. Pascal Uehlinger commente les différents slides de présentation. Il informe qu'il fera sa déclaration à l'issue des prises de position des partis politiques.

M. le Président remercie M. Uehlinger.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 avril 2014 :

La commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2014 en présence de MM. Philippe Decrey, maire, Pascal Uehlinger, Conseiller administratif responsable du dicastère, Claude Détruche, Conseiller administratif, Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif et M. Giroud, comptable.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 13 mars 2014 par 5 oui et 5 abstentions.

La commission décide de traiter d'abord le point 4, ensuite le point 3 et finalement le point 2, avant de passer aux divers.

Sous point 4) à l'ordre du jour, les commissaires prennent note des comptes 2013 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement à laquelle la commune verse chaque année une contribution de CHF 500'000,- dont le cumul s'élève à ce jour à CHF 16'000'000,-.

Aucun commissaire ne prenant la parole, le Président procède au vote :

- *Les comptes 2013 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement sont acceptés à l'unanimité.*

Sous point 3) à l'ordre du jour, M. Pascal Uehlinger introduit le sujet en informant que les comptes de fonctionnement se soldent par un excédent de revenus de CHF 713'282,85. Il passe la parole à M. Michel Zeder qui rappelle le résultat positif 2013 de CHF 713'000,-. Au niveau du compte des investissements, la commune a dépensé CHF 3'990'000,- sur un budget de CHF 6'000'000,- ce qui représente un taux de réalisation de 66,6%. Il poursuit en mentionnant une somme non dépensée au niveau des salaires de CHF 406'844,- et une restitution aux communes françaises inférieure aux prévisions par l'administration fiscale cantonale ce qui, pour lui, n'est pas une surprise. Enfin, sur l'ensemble des frais d'exploitation, un solde non-dépensé de CHF 250'000,- est à relever.



Du côté des revenus, il faut relever une progression de 12% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et CHF 378'000,- du fonds de péréquation intercommunal qui est alimenté par $\frac{1}{5}$ ^{ème} de l'impôt cantonal des personnes morales. La taxe professionnelle a progressé de 2,5% et la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex a rétrocédé l'excédent de subventions dans une proportion nettement au-delà des attentes. Le cours des actions de la Banque cantonale de Genève que possède la commune a évolué favorablement.

Les amendes d'ordre ont progressé de plus de CHF 100'000,- et les assurances maladie et accidents couvrant les absences du personnel ont été largement mises à contribution. L'impôt sur les chiens a augmenté de manière significative et les recettes des parkings ont dépassé les attentes.

Le reliquat d'impôts a progressé de plus de CHF 2'000'000,- et la provision a été adaptée en conséquence.

En ce qui concerne les investissements, la principale dépense de l'année 2013 a été la transformation du cimetière (columbarium et funérarium), la réorganisation des locaux de la mairie, le réaménagement des espaces extérieurs de l'école de Pont-Bochet, le remplacement des tableaux électriques de la salle des fêtes et la rénovation des installations de chauffage et de ventilation de la Maison des Quartiers.

La trésorerie de la commune est toujours excédentaire et permet de couvrir largement les investissements nets de l'année 2013.

Après ces explications claires, M. Michel Zeder reçoit les applaudissements des commissaires.

Le Président passe ensuite les comptes, page par page, et le Conseil administratif ou M. Michel Zeder répondent aux questions posées.

Le Président conclut la lecture des comptes de fonctionnement en soulignant les charges à hauteur de CHF 36'319'752,72 et les revenus à hauteur de CHF 37'033'035,57, laissant un excédent de revenus de CHF 713'282,85.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote :

- Les commissaires acceptent les comptes de fonctionnement 2013 à l'unanimité.*

Sous point 2) à l'ordre du jour, le Président mentionne que les crédits budgétaires supplémentaires 2013 s'élèvent à CHF 1'198'943,37 dont CHF 900'000,- ont déjà été votés le 12 novembre 2013.

Aucun commissaire ne prenant la parole, le Président procède au vote :

- Les crédits budgétaires supplémentaires 2013 sont acceptés à l'unanimité.*

M. Pascal Uehlinger remercie les membres de la commission pour leur confiance ainsi que la fiduciaire et MM. Zeder et Giroud pour leur travail impressionnant, remerciements auxquels se joint le Président.

Sous point 5) Divers, M. Pascal Uehlinger demande à un commissaire de la sous-commission Finances de quels documents il a besoin. Il confirme sa requête de les recevoir au préalable, permettant une préparation de la séance ce qui déclenche une discussion et au niveau de la remise de documents et en ce qui concerne les représentants du PLR.



M. Pascal Uehlinger se dit encore surpris de la présence d'un commissaire qui avait dit en plénière qu'il ne désirait plus venir. La personne interpellée conteste avoir démissionné d'une commission quelconque ce que l'enregistrement de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014 confirme pourtant. M. Pascal Uehlinger demande à cette personne de communiquer le nom de son/ses remplaçant(s) afin que les convocations puissent se faire rapidement.

La séance a été levée à 19h50.

La discussion est ouverte :

M. Mayor fait la déclaration suivante pour le groupe MCG :

Nous avons pris connaissance des différents crédits budgétaires supplémentaires 2013. Les comptes de la commune sont bien tenus et nous remercions les Conseillers administratifs ainsi que les personnes de la Mairie pour ce précieux travail. Nous ne pouvons que soutenir les crédits supplémentaires.

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le groupe PDC fera une seule déclaration pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Les élus Démocrates-chrétiens aimeraient en préambule remercier Messieurs Philippe Guex, Secrétaire général et Michel Zeder, Secrétaire général adjoint, et leurs collègues pour leur travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. En effet, la préparation des documents remis et les réponses aux nombreuses questions ont permis un travail efficace en commission.

Nous souhaitons également remercier nos trois Conseillers administratifs et l'ensemble de l'administration pour leur travail efficace et reconnu, dans un respect de finances contrôlées et maîtrisées.

Si l'on remarque parfois, d'en d'autres communes, certaines habitudes de dépenser, de manière disproportionnée, d'un côté ce qui a été économisé de l'autre, ceci n'est pas en vigueur à Thônex puisque chaque petit dépassement l'a été à bon escient et de manière raisonnée. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2013.

Le résultat positif des comptes 2013 nous réjouit. Et il aurait été bien supérieur sans un bouclage anticipé de nombreux amortissements votés en novembre dernier, ce qui démontre que Thônex sait gérer parfaitement ses comptes et ses budgets, et non pas seulement à court terme.

Ce boni ne doit pourtant pas nous faire oublier certains points et doit nous encourager à une certaine prudence face à l'avenir.

En effet,

- Les prévisions sur les rentrées fiscales sont difficilement appréciables avec précision et les variations sur les reliquats des années précédentes peuvent autant faire plonger les comptes que les faire s'envoler ;



- La part incompressible des comptes, soit les salaires et les amortissements, devient de plus en plus importante, ce qui laisse une faible marge de manœuvres sur l'établissement des budgets. A cet effet, le groupe PDC est heureux que notre Conseil administratif ait pris les devants pour effectuer un audit de nos investissements au regard de nos rentrées fiscales et de notre fortune actuelle et se réjouit d'étudier ses conclusions, en particulier en prévision des infrastructures pour les Communaux d'Ambilly, dont les travaux devraient commencer (ou pas), avant la fin de l'échéance de l'horizon de 15 ans voté en ... 2008.

Le groupe PDC approuvera les comptes 2013 de la Commune de Thônex, avec ses remerciements au Conseil Administratif de l'Entente qui a fait preuve encore fois d'une gestion saine et efficace des montants en sa possession, sans dépenses superflues, tout en permettant que notre administration fonctionne pour le bien de tous pour qu'il fasse toujours bon vivre à Thônex.

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialiste et VI-VE :

Les comptes de l'exercice écoulé sont équilibrés ; ils présentent un solde légèrement favorable. Nous félicitons les responsables des finances de ce résultat, dû à une conjoncture relativement favorable, mais aussi à la bonne tenue des comptes et à la gestion rigoureuse des affaires communales. Nous le faisons d'autant plus volontiers que les prévisions s'avèrent toujours aussi hasardeuses, même si on nous annonce depuis longtemps une amélioration des instruments prévisionnels de l'Etat.

Deux remarques :

La forte progression des amendes (CHF 10'000,-) est due à l'augmentation du nombre des agents de la police municipale. Ayant entendu des citoyens se plaindre de la dureté de certains agents, qui seraient à l'affût du moindre dépassement des durées de stationnement, j'aimerais ici rompre une lance en faveur d'un minimum de compréhension et d'un sens des proportions : dépasser de 5 minutes la durée autorisée d'un stationnement n'est pas un crime qui met à mal la sécurité publique. Par ailleurs, l'augmentation du nombre des APM a été décidée, à l'unanimité, me semble-t-il pour améliorer la sécurité de nos concitoyens, et non pas pour les accabler.

La piscine, avec ou sans fond mobile, on découvre un peu plus chaque année qu'il s'agit surtout d'un gouffre sans fond : outre un entretien onéreux, il faut maintenant envisager une coûteuse rénovation. Avant de l'entreprendre, il faudra bien étudier toutes les composantes et conséquences de cette coûteuse, pour ne pas dire luxueuse, infrastructure.

Les groupes VI-VE-SOC voteront les comptes 2013.

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral-radical :

Au nom du groupe libéral-radical, je tiens tout d'abord à remercier vivement l'ensemble des collaborateurs de la mairie pour le travail effectué, et plus particulièrement Monsieur Michel Zeder, Secrétaire général adjoint responsable des finances, ainsi que ses collaborateurs. La grande clarté dans la présentation et les notes explicatives qui anticipent largement nos questions rend l'examen des comptes simple, direct et efficace. Ce travail est d'autant plus apprécié lorsque l'on sait que les conseillers municipaux de certaines autres communes n'ont pas la même chance. Nos remerciements s'adressent également au Conseil administratif, et notamment à Monsieur Pascal Uehlinger en charge des finances communales, pour la clarté des explications données ainsi que pour sa maîtrise des dossiers.



Nos comptes sont globalement équilibrés avec un résultat positif de CHF 713'282,85. Si ce résultat ne peut que nous réjouir, nous restons fort préoccupés par les incertitudes concernant nos recettes, car nous continuons de dépendre des estimations du Département des finances. Cette fois, ce sont les recettes de l'impôt sur les personnes physiques qui ont dépassé les prévisions, alors que celles sur les personnes morales se situaient très en dessous. Les années précédentes, c'était parfois le contraire. Un jour viendra peut-être où nous risquerons de voir les deux recettes inférieures aux prévisions. En attendant une future réforme de la fiscalité des personnes physiques ainsi que l'amélioration de la fiabilité des modèles prévisionnels du Département des finances, nous n'avons de choix que d'agir sur les facteurs sur lesquels nous gardons une certaine maîtrise, à savoir les coûts, et de continuer à prévoir nos dépenses avec circonspection.

Notre groupe constate avec satisfaction que cela est bien le cas à Thônex. Nous voterons donc les comptes tels qu'ils nous sont présentés en enjoignant nos collègues à en faire de même.

M. Knörr s'excuse au préalable du terme « groupe » qui apparaîtra plusieurs fois dans son texte vu que le 50% des effectifs ont fondu ou sont alités, puis il fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

En priorité le groupe UDC tient à remercier l'ensemble de notre administration pour leur travail et les efforts fournis tout au long de l'année. Nos remerciements s'adressent plus particulièrement notre secrétaire général et son « staff » d'adjoints dont M. Zeder.

L'excellence est un art dont ils maîtrisent toutes les facettes. Nous n'oublierons pas non plus dans nos remerciements nos Conseillers administratifs même si, parfois, nous nous plaignons et aimons les égratigner.

Après le vote du budget, le deuxième rendez-vous d'importance dans l'année est l'approbation des comptes. Ils nous permettent de vérifier si nous sommes : « dans les clous ».

Ce soir nous constatons que les résultats dégagent un excédent non négligeable. Notre situation est donc enviable et croyez-nous enviée !

Par curiosité, nous avons tenté de calculer l'ensemble des montants voté par notre groupe depuis que l'UDC siège à Thônex. Il y a de quoi donner le vertige à tous nos concitoyens. Heureusement, la majorité des crédits présentés étaient destinés à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des habitants de notre commune.

Cependant quelques « pique-assiette » se glissent encore dans nos comptes. Les temps sont durs alors l'UDC n'a pas l'intention de nourrir plus longtemps les « têtes » de subventions ou les « successeurs » d'argent public. Qu'ils en soient informés, nous avons chargé nos mousquets et aiguisé nos baïonnettes. Nous nous retrouverons donc en fin d'année lors de l'établissement du budget.

Le groupe UDC vote ce soir favorablement les comptes de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président laisse le soin à M. Roth, 1^{er} vice-président du Bureau de déterminer s'il doit donner lecture de l'intégralité des chiffres ou si, à un certain moment, il estime qu'il est possible de ne pas donner le détail :



M. Hans Rudolf Roth, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération.

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 15 avril 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013 suivants, pour un montant total de CHF 1'198'943,37 (un million cent nonante-huit mille neuf cent quarante-trois francs et trente-sept centimes), soit :

02.303	Assurances sociales	CHF	368,20
08.314	Prestations de tiers	CHF	510,30
08.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	41'725,--
09.309	Autres charges de personnel	CHF	1'201,50
10.351	Cantons	CHF	271,40
11.309	Autres charges de personnel	CHF	723,60
11.313	Autres marchandises	CHF	187,65
14.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	5'169,31
14.314	Prestations de tiers	CHF	5'126,20
14.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	254'438,--
14.351	Cantons	CHF	138,20
16.314	Prestations de tiers	CHF	2'286,15
30.363	Subvention aux propres établissements	CHF	1'238,10
33.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	36'456,--
34.301	Traitements du personnel	CHF	20'805,85
34.305	Assurances maladie et accidents	CHF	545,55
34.314	Prestations de tiers	CHF	52'801,95
34.315	Entretien d'objets mobiliers	CHF	3'647,20
34.319	Frais divers	CHF	272,70
34.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	87'645,--
34.365	Institutions privées	CHF	25'045,--
35.308	Personnel intérimaire	CHF	1'632,95
35.314	Prestations de tiers	CHF	16'967,64
35.315	Entretien d'objets mobiliers	CHF	3'652,15
35.319	Frais divers	CHF	4'635,92
35.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	68'960,--
54.314	Prestations de tiers	CHF	9'524,--
62.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	3'044,46
62.313	Autres marchandises	CHF	12'553,66
62.315	Entretien d'objets mobiliers	CHF	26'579,75
62.319	Frais divers	CHF	388,15
62.331	Patrimoine administratif	CHF	907,80
62.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	473'668,90
71.318	Honoraires et prestation de services	CHF	52,80
72.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	7'112,50
72.318	Honoraires et prestation de services	CHF	6'579,09
74.314	Prestations de tiers	CHF	510,90
79.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	21'000,--
90.330	Impôts, remises et irrécouvrables	CHF	983'630,84
94.318	Honoraires et prestation de services	CHF	2'070,--



*./ crédits budgétaires supplémentaires votés en 2013
par le Conseil municipal :

délibération No120 – 12 nov. 2013

- rubrique 08.332	CHF	41'725,--	
- rubrique 14.332	CHF	254'438,--	
- rubrique 33.332	CHF	36'456,--	
- rubrique 34.332	CHF	87'645,--	
- rubrique 35.332	CHF	68'960,--	
- rubrique 62.332	CHF	473'668,90	
- rubrique 79.332	CHF	21'000,--	

délibération N°100 – 26 mars 2013

- rubrique 30.363	CHF	25'000,-	
-------------------	-----	----------	--

délibération N°128 – 12 nov. 2013

- rubrique 30.363	CHF	15'000,-	CHF	1'238,10
-------------------	-----	----------	-----	----------

Total des crédits budgétaires de fonctionnement
supplémentaires 2013 :

CHF 1'198'943,37

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 20 voix « pour », soit à l'unanimité,*

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2013. Discussion. Vote. (DA-14-06)

Les conclusions du rapport de la commission des Finances ayant déjà été données, M. le Président ouvre la discussion :

La parole pas demandée, M. Philippe Zaugg, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 15 avril 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 36'319'752,72 aux charges et de CHF 37'033'035,57 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 713'282,85.



3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 3'990'425,07 aux dépenses et de CHF 97'874,95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'892'550,12.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'892'550,12 par l'autofinancement à raison de CHF 7'103'545,65 au moyen de la somme de CHF 6'390'262,80 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 713'282,85, l'excédent de financement s'élevant à CHF 3'210'995,53.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 713'282,85 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de CHF 145'833'090,61 qui se compose de :

–	patrimoine financier	CHF	53'554'180,32
–	patrimoine administratif	CHF	<u>92'278'910,29</u>
	Total de l'actif	CHF	145'833'090,61

et au passif un montant de CHF 145'833'090,61 qui se compose de :

–	engagements courants et passifs transitoires	CHF	3'543'088,33
–	dettes à moyen et long termes	CHF	10'750'000,--
–	fonds d'assurances	CHF	1'500,--
–	provisions	CHF	10'920'075,40
–	engagements envers les financements spéciaux	CHF	11'201'146,50
–	fortune nette	CHF	<u>109'417'280,38</u>
	Total du passif	CHF	145'833'090,61

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à CHF 16'524'904,41.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.*

M. Pascal Uehlinger relève que n'importe quel magistrat est mégalomane. Si les comptes sont mauvais, c'est de la faute de son staff, si les comptes sont bons, c'est grâce à lui. En fait, c'est le contraire à Thônex. M. Uehlinger tient tout particulièrement à remercier sa « garde rapprochée », M. Guex, M. Zeder, M. Fortuna et tout le staff qui permet le travail, car sans eux, il ne peut pas faire grand-chose et c'est grâce à eux que les Conseillers municipaux ont une présentation top au niveau PowerPoint et des comptes tout aussi clairs. Il engage donc chacun à les remercier.

Applaudissements



7. Comptes 2013 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
(DA-14-07)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement rappelle qu'il y a eu d'abord le vote du Conseil de la Fondation. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité ce dont le rapporteur de la commission des finances a fait état. M. Détruche aimerait attirer l'attention sur la ligne du projet immobilier de Clair-Val où l'on observe une progression significative de l'engagement de la Fondation entre 2012 et 2013. Cela démontre si besoin est que l'activité de la Fondation n'est pas uniquement théorique, mais pratique. M. Détruche remercie toutes les personnes qui travaillent au sein de cette Fondation et encourage à approuver les comptes.

M. le Président rappelle que les conclusions du rapport de la commission des Finances ont été données au point 5 de l'ordre du jour.

La discussion est ouverte :

M. Arpidone n'entend pas faire une déclaration mais, comme d'habitude, la société dans laquelle il travaille ayant participé à l'établissement des comptes de la Fondation, il s'abstiendra sur ce point.

M. Mayor fait la déclaration suivante pour le groupe MCG :

Concernant le point 7 Comptes de la Fondation communale pour le logement, nous avons un actif de CHF 49'245'076.34.-en 2013, de CHF 47'937'056.28 en 2012, soit un dépassement de CHF 1'308'020.06. Nous avons un passif de CHF 49'245'076.34 en 2013 et de CHF 47'930'056.28, en 2012. Les comptes sont bien tenus. Pour l'avenir nous aurons un projet immobilier Clair-Val dont le budget se situe entre CHF 58 et 60 millions. Nous espérons que ce budget ne dépassera pas les 60 millions.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2013, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 15 avril 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,



Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2013 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 19 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.*

[Départ de Mme Jaquet]

8. EVE Marcelly

Demande d'un crédit de CHF 120'000,- en vue du réaménagement de la cuisine de la crèche pour une exploitation étendue. Discussion. Vote. (DA-14-08)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Ecoles et jeunesse et aux Finances souligne en premier lieu que c'est la première séance de la commission des finances où les divers ont duré plus longtemps que le vote du crédit demandé. Ce crédit apparaît suite à la résiliation du contrat de prestations que la commune avait avec la personne qui servait les repas jusqu'à maintenant. Le Conseil administratif a alors remis ce travail sur l'ouvrage et il s'est trouvé face à deux possibilités, d'une part, d'avoir des repas qui arrivaient tous les jours depuis l'extérieur vers la commune, d'autre part, de faire appel à un mandataire qui ferait les repas sur place. Et pour pouvoir réaliser la deuxième option, il fallait faire quelques aménagements au niveau de la crèche Eve Marcelly. Comme chacun aura pu le découvrir dans le dossier, l'essentiel de ces aménagements relève de matériel professionnel. Les appareils qui vont être installés vont aussi permettre aux enfants de participer à l'élaboration des repas dans le cadre d'ateliers, ceci dans un but pédagogique et le futur dira si ces investissements ont été intéressants à cet égard. Aussi, M. Uehlinger encourage les membres du Conseil à voter ce crédit qui a été adopté à l'unanimité en commission des finances.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 avril 2014 :

La commission des Finances s'est réunie le 29 avril 2014 en présence de M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif responsable du dicastère.

Sous point 1) à l'ordre du jour, le président diffère l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2014 du fait qu'il comprend diverses imprécisions.

Sous point 2) à l'ordre du jour, M. Pascal Uehlinger introduit la demande de crédit de CHF 120'000,- en vue du réaménagement de la cuisine de la crèche EVE Marcelly en vue d'une exploitation étendue, travaux peu conséquents qui devraient s'exécuter pendant les vacances d'été.

Il relève que ce sont surtout les appareils qui coûtent cher.



M. Pascal Uehlinger souligne encore que la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex a reversé plus de CHF 400'000,- à la commune à titre d'excédent de subventions ce qui financera largement les travaux.

*Après avoir répondu aux questions des commissaires, le président procède au vote :
Le crédit de CHF 120'000,- est accepté à l'unanimité.*

Sous point 3) Divers, un commissaire s'inquiète de la modification du règlement du Conseil municipal. M. Pascal Uehlinger l'informe que cela sera à l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2014, avec la présence de M. Guillaume Zuber de la surveillance des communes genevoises.

La séance a été levée à 18h45.

La discussion est ouverte :

M. Camuglia fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et PS :

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces aménagements, qui seront bénéfiques à l'environnement de ces enfants. Leur qualité de vie et leur repas seront ainsi améliorés. Il est également positif que cette cuisine soit à disposition pour des cours. Nos deux groupes soutiendront ce projet.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

Cette demande de crédit, acceptée au préalable à l'unanimité des membres de la Commission finances, est accueillie favorablement par l'Entente.

L'aspect ludique et pédagogique du projet, permettant aux enfants d'observer voire même de participer à l'élaboration de repas équilibrés nous a particulièrement intéressé. Cela est d'autant plus vrai dans la mesure où, ces dernières années, les effets néfastes de la « malbouffe » sont de plus en plus visibles, tout particulièrement sur les enfants. La présentation en commission des Ecoles et jeunesse du 28 novembre dernier des premiers résultats de la mise à disposition d'une parcelle de potagers urbains aux enfants nous démontre que l'intérêt est bien réel.

Le montant raisonnable des travaux, pouvant être compensé par un excédent de recettes de la Fondation en faveur de la jeunesse est un argument de plus en faveur du projet. Nous voterons donc cette demande de crédit et vous recommandons d'en faire autant.

M. Mayor fait la déclaration suivante au nom du groupe MCG :

Le parti MCG soutient ce projet.

Attribution de crédit de CHF 120'000,- le réaménagement de la cuisine de la crèche pour une exploitation étendue.

Après avoir étudié les plans nous acceptons ce projet, de CHF 120'000,-, on aura une cuisine fonctionnelle adaptée aux conditions actuelles, en prévision d'une augmentation de capacité d'accueil, avec de nouvelles armoires de congélations nous respectons le service de l'hygiène.



La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'étude du concept d'aménagement des locaux de production de la crèche EVE Marcellly afin de créer un nouvel espace destiné à l'implantation d'armoires réfrigérées pour le stockage de marchandises livrées et fabriquées au sein de la cuisine de production,
- Attendu que l'équipement thermique actuel est insuffisant pour assurer le volume de production nécessaire pour les trois crèches,
- Attendu qu'il convient d'effectuer ces travaux de transformation pendant la fermeture de la crèche,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 29 avril 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000,- en vue du réaménagement de la cuisine de la crèche EVE Marcellly pour une exploitation étendue.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 120'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2024.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 19 voix « pour » soit à l'unanimité.*

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 63'000,- en vue de la réhabilitation de la butte et espace de jeux du préau de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-14-09)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne les précisions suivantes :

Pourquoi réaliser ce projet maintenant ? Depuis longtemps, une détérioration de cet espace a été constatée et les différents utilisateurs, notamment la directrice de l'école, ont été sondés. Le Conseil administratif a eu la certitude que cette surface était adéquate et que des aménagements relativement simples offraient un plaisir apprécié. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de réhabiliter cette surface à l'identique puisqu'elle donnait satisfaction en prenant soin de respecter, bien entendu, les aspects sécuritaires et conviviaux. Le début des travaux étant prévus à mi-septembre, M. Détruche encourage les membres du Conseil à voter le crédit budgétaire supplémentaire.



La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au vote :

– *L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour », à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

Mme Dietrich fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

Nous voyons favorablement la demande d'un crédit budgétaire supplémentaire en vue de la réhabilitation de la butte et de l'espace de jeux de l'école Adrien-Jeandin.

Nous estimons, pour le bien-être, des enfants de la commune et de tous les enfants qui pourraient avoir accès à cette aire de jeu, qu'il est nécessaire d'opérer à la mise aux normes du site.

Nous votons donc favorablement pour le crédit de CHF 63'000,- demandé

M. Mayor fait la déclaration suivante au nom du groupe MCG :

Après que le groupe MCG ayant étudié ce dossier nous accordons ce crédit supplémentaire. L'école Adrien-Jeandin à été construite fin des années 1960. Le préau à profité d'un lifting il y a un peut plus de 20 ans.

Concerne le toboggan et les escaliers ils sont vétustes et peuvent créer un danger pour nos enfants. Nous devons choisir de nouveaux matériaux pour ce genre de réalisation.

Le MCG accepte et soutient cet investissement supplémentaire.

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

L'Entente soutiendra elle aussi cette demande de crédit supplémentaire de CHF 63'000.- en vue de la réhabilitation de la butte et de l'espace de jeu du préau de l'école Adrien-Jeandin. Dans la mesure où la densité de la population est forte sur les aires de la rue de Genève et l'avenue de Thônex et que les espaces de jeu y sont par conséquence limités, investir pour une place de jeux dont bien des petits Thônésiens profitent nous paraissent indiscutables. Il en va un peu de l'image de notre ville, il en va surtout du bien-être des jeunes et des écoliers.

Les travaux sont prévus début septembre, en parfait accord avec la directrice afin de préserver la patageoire pour l'été. C'est un petit avantage.

Relevons toutefois que ceux qui pourraient penser que la commune laisse ses places de jeu à l'abandon que l'ensemble des places de jeu sont vérifiées onze fois par année par une entreprise privée et à cela s'ajoute bien évidemment la surveillance des concierges et des responsables des bâtiments

M. Ahmad fait remarquer que le préau, dans sa partie haute, est souvent utilisé par des enfants de 1P à 4 P. Il faudrait éviter qu'ils y accèdent par dessus le toboggan au risque de se blesser.



M. Uehlinger précise que l'utilisation du préau est entièrement de la responsabilité de la directrice et partant du DIP. La commune doit maintenir les infrastructures dans les normes sécuritaires mais leur utilisation est propre au DIP. Par ailleurs, la surveillance des infrastructures dépend des enseignants et hors des heures scolaires, des parents. M. Uehlinger comprend la remarque mais ne peut pas intervenir

M. le Président remarque que la discussion immédiate n'a pas fait l'objet d'un vote. Formellement, il propose de passer directement à la lecture du projet de délibération puisque les interventions montrent clairement qu'il n'est pas question de renvoi en commission.

La parole n'étant plus demandée M. Andrew Arpidone, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la butte et l'espace de jeux du préau de l'école Adrien-Jeandin n'a plus subi de rénovation depuis un peu plus de 20 ans,
- Attendu que des éléments tels que le toboggan, les escaliers et pièces de soutènement sont très dégradés et comportent un danger très important de chute que ces éléments sont constitué d'anciennes traverses de chemin de fer et que les normes actuelles ne permettent plus d'utiliser ces matériaux,
- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de CHF 63'000,- en vue la réhabilitation de la butte et espace de jeux du préau de l'école Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique N°33.314 « entretien des bâtiments ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 19 voix « pour » soit à l'unanimité.*

10. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.



11. Propositions du Conseil administratif

Aucune proposition n'a été déposée.

12. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 25 mars 2014 par :

12.1. M. Dupraz - achat de logements PPE en zone de développement

Ces questions étant du ressort de la Fondation communale pour le logement, le Conseil administratif vous suggère, en tant que membre de cette Fondation, de vous adresser directement à cette dernière.

M. Dupraz remercie de la réponse. Effectivement, il est relativement au courant de certaines choses puisqu'il siège dans cette Fondation. Le Conseil municipal étant l'autorité de surveillance de cette Fondation, il pensait qu'il était utile de poser cette question. La réponse ne le satisfait donc pas complètement et il aurait souhaité un peu de bonne volonté de la part du Conseil administratif.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 25 mars 2014 par :

12.2. M. Calame - audits énergétiques

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

1. *Le Conseil administratif de Thônex a-t-il fait effectuer un tel audit par les SIG ou un mandataire externe et sinon, compte-t-il proposer prochainement à notre Conseil un tel projet ?*

Un audit énergétique a été réalisé par les SIG en 2009. Cet audit a fait l'objet d'une présentation en commission de l'environnement, parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière du 26 janvier 2010.

De ce rapport en est ressorti des possibilités d'économies par le biais d'amélioration des installations existantes.

La décision de ladite commission s'est portée sur le prolongement des actions en cours, soit une rénovation, au fil des années.

Depuis différents secteurs de la Commune ont fait l'objet de travaux :

- Route de Jussy
- Chemin du Foron
- Chemin du Bois-des-Arts
- Parking de la Mairie
- Parking de la salle des fêtes



Les prochaines portions du territoire qui subiront des modifications seront :

- L'espace de sortie du cimetière (nouvel éclairage)
- Chemin du Bois-des-Arts (portion avenue de Thônex / chemin des Verchères)
- Place de Graveson

Dans cette perspective il n'y a pas de nouvelle présentation prévue à la commission concernée.

2. *Le Conseil administratif de Thônex a-t-il fait effectuer un tel audit par SIG Eco21 ou un mandataire externe en vue de diminuer la consommation des bâtiments communaux en utilisant les subventions Eco21 et sinon, compte-t-il proposer prochainement à notre Conseil un tel projet ?*

La Commune de Thônex –sur la base d'un mandat externe d'éco-conseiller- a fait réaliser le calcul des indices de dépense de chaleur de ses bâtiments (IDC), les résultats sont connus pour 2011, 2012 et en cours de finalisation pour 2013.

Ce n'est certes pas une surprise de constater qu'un des gros consommateurs d'énergie est notre salle des fêtes.

En mars 2014 le Conseil Administratif a mandaté une entreprise spécialisée afin d'obtenir un audit, état des lieux de ce bâtiment. En fonction des résultats qui ne manqueront pas d'être communiqués à la commission concernée des travaux seront envisagés et ceci en coopération avec le programme de financement Eco21 destiné aux entreprises et collectivités.

M. Calame remercie le Conseil administratif de cette réponse très détaillée. Concernant la première question, l'éclairage public, il rend attentif le Conseil administratif que le règlement d'application de la loi sur l'énergie votée en 2006 par le Grand Conseil stipule que « l'Etat et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publics ». La dernière étude datant de 2010, il y aurait lieu d'entamer une nouvelle réflexion à ce sujet.

12.3. M. Calame - Vapotage dans les bâtiments publics de Thônex

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

A ce jour, le Conseil administratif n'a pas pris de décision particulière liée à l'utilisation de la cigarette électronique. Il a par ailleurs constaté que l'utilisation de telle cigarette n'existe visiblement pas au sein de l'administration. Si tel devait être le cas, une directive serait adressée aux employés concernés pour les prier d'aller vapoter à l'extérieur.



En ce qui concerne la mise en place de règles particulières pour les bâtiments loués au public, le Conseil administratif attend d'en savoir plus concernant le statut que les Autorités fédérales entendent donner de par la loi afin de situer la cigarette électronique dans la classification des produits du tabac ou non.

Il faut cependant reconnaître qu'en cas d'infraction, il sera très difficile d'intercepter des locataires contrevenants étant donné que le vapotage ne laisse pas d'odeur contrairement à des personnes qui fumeraient des cigarettes traditionnelles ce qui pourrait être détecté par le concierge lors de la remise en place de la salle.

M. Calame remercie le Conseil administratif de cette réponse et n'a pas de commentaires particuliers

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 25 mars 2014 par :

12.4. M. Arpidone - campagne de prévention contre le dépôt de seringue dans des endroits publics :

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Heureusement, pour l'instant, la commune n'a pas reçu de plainte à ce sujet. Notre service de voirie nettoie régulièrement et consciencieusement les préaux de nos diverses écoles mais le risque zéro n'existe malheureusement pas. Il est par ailleurs impossible de mettre en permanence un agent de police municipale pour surveiller ce qui se passe dans nos préaux en dehors des heures scolaires.

La commune n'a, à ce jour, pas mené de campagne de prévention sur ce sujet spécifique, nous pensons cependant que le département de l'instruction publique et les parents peuvent se charger d'informer les enfants de ne pas toucher ce genre d'objet.

Cependant, le soussigné ne manquera pas d'évoquer ce sujet lors des prochains Conseils d'établissements.

M. Arpidone remercie le Conseil administratif de cette réponse.

12.5. Questions de M. Delarue lues en son absence par M. Haldimann

En préambule, le Conseil administratif souhaite préciser qu'il répondra quand même aux questions écrites de Monsieur DELARUE malgré un abus de pouvoir du Président du Conseil municipal qui n'aurait jamais dû faire lire à une tierce personne une question écrite non signée en l'absence de son auteur. Le Conseil administratif profite également de demander que, dorénavant, les questions soient différenciées selon les sujets.

Cela étant précisé, nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :



Question 1 :

Etant donné l'avancement des travaux préparatoires sur le site des communaux d'Ambilly et le crédit d'étude voté ce jour pour le futur complexe scolaire de Pont-Bochet ;

Pourriez-vous faire état de la possibilité d'implanter sur le secteur une centrale d'approvisionnement en énergie locale type « Laurana Parc » et de présenter au Conseil municipal un projet allant dans ce sens ?

Réponse : La gestion énergétique de ce projet est du domaine du promoteur immobilier, mais le Conseil administratif peut vous apporter les précisions suivantes :

- 80% de l'énergie sera fournie par des champs de sondes géothermiques,
- 50% de l'eau chaude sanitaire sera chauffée par des capteurs thermiques en toiture,
- et il y aura des réservations posées en direction de l'hôpital de Belle-Idée.

Question 2 :

A plusieurs reprises il a été annoncé, par le Conseil administratif, la volonté de sortir la commune de Thônex du label « cité de l'énergie ».

Quelles sont les mesures efficaces et efficientes que le Conseil administratif entend-il mettre en place tout en atteignant les mêmes objectifs ?

Réponse : Suite à un rendez-vous avec les personnes responsables de ce label, soit le Secrétaire général (Bâle), un membre du comité, le Directeur du ScanE et notre auditrice, la commune de Thônex a décidé de suspendre sa démission auprès de l'Association cité de l'énergie. En effet, il s'avère que la décision prise était liée en partie à des malentendus dus à une mauvaise traduction allemand/français de certains documents, à ce jour, nous avons donc réintégré cette Association.

L'échéance pour un nouvel audit de notre Commune est reportée d'une année, soit en août 2015 et s'effectuera selon de nouveaux critères.

Question 3 :

Il a été remarqué la pose d'un radar au niveau de la douane de Thônex-Vallard direction France, si je ne me trompe pas.

Hors la sécurité dans ce secteur n'est pas optimale.

Souvent des véhicules (p.e. des camions) ayant franchi le feu au vert, ou au rouge, en direction de Genève s'arrêtent sur le passage à piétons (ou alors passent- sans laisser la priorité aux piétons qui, pourtant, traversent au vert) et ce, aux heures de grande fréquentation par les écoliers et autres habitants.



Est-ce que le Conseil administratif pourrait élaborer des mesures efficaces afin de garantir la sécurité des écoliers sur ce passage à piétons ?

Réponse : Pour sécuriser le passage des écoliers et des usagers en général sur ce passage piéton, un radar a effectivement été posé au niveau de la douane de Thônex-Vallard. Maintenant, nous restons dans l'attente des statistiques qui nous seront données suite à l'installation de ce radar et après analyse, nous déciderons s'il convient de prendre d'autres mesures.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait également élaborer l'aménagement d'une piste cyclable reliant directement le chemin du Bois-des-Arts à l'avenue Adrien-Jeandin ?

Réponse : Le Conseil administratif ne comprend pas vraiment le sens de cette question car la liaison chemin du Bois-des-Arts, avenue Adrien-Jeandin se fait par l'avenue de Thônex, par ailleurs voie cantonale, où se trouve déjà une piste cyclable.

Celle de l'avenue Adrien-Jeandin est prévue dans le cadre des travaux de réaménagement de cette artère.

Si la question concerne un cheminement passant par l'auberge de la Route Blanche et la douane de Thônex-Vallard, il convient de préciser que l'on ne trace pas de piste cyclable dans les zones 30km/h, qu'ensuite pour rejoindre le passage à piétons dont il était fait mention dans la question précédente, obligerait les cyclistes à passer sur un trottoir, ce qui est contraire à la loi sur la circulation routière.

En conclusion, le Conseiller administratif délégué se tient cependant à votre disposition pour discuter de vive voix de cet objet.

M. le Président a un commentaire concernant la remarque de M. Uehlinger. Il lui donne raison, en l'occurrence, il n'aurait pas dû procéder à la lecture de ces questions pour les raisons qu'il a dites. Il en tire la leçon, il reconnaît un peu tard, c'était une erreur de sa part. Il remercie le Conseil administratif d'avoir pris la peine d'avoir répondu à ces questions parce qu'elles éclairent sur un certain nombre de sujets.

M. le Président en vient aux nouvelles questions.

M. le Président observe que l'on parle de « motion » à la deuxième ligne de cette question. Une motion devant être présentée au Bureau pour être portée à l'ordre du jour, il suggère qu'elle figure à la séance du prochain Conseil municipal.

M. Uehlinger, s'il en a bien compris le contenu, suggère que cet objet soit traité lors de la discussion sur le budget, sachant que c'est dans ce cadre que l'on fixe la taxe pour les chiens, plutôt que de le représenter sous forme de motion.



M. le Président retient cette proposition et invite l'auteur de la question à soulever cet objet lors de l'examen du budget.

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Exercice des pompiers

M. Knörr se réfère au courrier lu par M. Decrey, en début de séance, concernant les pompiers et où il est fait mention d'un exercice commun au mois de juin. Il en demande la date.

- M. Decrey ne peut pas la communiquer ce soir, les commandants devant encore se rencontrer.

13.2. Place de Graveson

M. Knörr demande s'il y a une solution de rechange pour l'occupation du domaine public, stands, marchés, etc. pendant les travaux.

- M. Détruche répond que pour l'instant, il n'y a pas de solution de rechange. Le domaine du Chêne-Vert, notamment, sera privé de certains stands et il faudra examiner, en fonction de l'avancement des travaux, s'il est possible de maintenir un espace à l'arrière du chantier.

13.3. Correspondants de nuit

M. Knörr souhaiterait savoir si ces derniers ont commencé leur travail, tel que prévu, le 1^{er} mai.

- M. Decrey répond que c'est bien le cas. Quatre correspondants de nuit ont été engagés pour l'instant. Des auditions sont prévues en fin de semaine pour engager le cinquième. Des statistiques seront établies au niveau du nombre d'interventions mais les premiers échos sont très favorables.

13.4. Amendes

M. Knörr aimerait répondre à M. Dupraz concernant les amendes. Ce n'est pas parce qu'il y a plus d'agents que les amendes augmentent, mais les gens sont peut-être de plus en plus indisciplinés. Deuxièmement, reprocher à des agents d'appliquer la loi, si on tolère 5 minutes, pourquoi pas 7, 8 ou 10 minutes ? Par contre, M. Knörr rejoint M. Dupraz quand il dit que le résultat des amendes ne devrait même pas être pris en compte dans l'élaboration d'un budget. Mais on est obligé de le faire.

- M. Détruche remercie son préopinant d'avoir ouvert le sujet concernant la prestation des APM car il a été particulièrement peiné de la déclaration du groupe VI-VE.

Pour rappel, l'effectif de contrôleurs de stationnement a été décidé en commission, puis en séance plénière et les différentes personnes ont été engagées sur la base d'un contrat de travail très précis en ce qui concerne leur fonction.



M. Détruche se dit très fier pour sa part d'avoir une brigade qui pratique l'égalité de traitement car le genre de discours consistant à parler de tolérance de 3 minutes, 5 minutes, etc. lui paraît s'apparenter au copinage. C'est ce genre de remarque qui pénalise un service. M. Détruche aimerait au contraire féliciter les contrôleurs et contrôleuses de stationnement qui font un travail remarquable, qui n'est pas toujours facile, qui n'a pas uniquement le stationnement comme objectif, et il trouve dommage de relever dans cet hémicycle le côté négatif de leur travail alors qu'ils effectuent de très nombreux travaux au service de la population.

- M. Uehlinger rappelle qu'il y a toujours eu des demandes de mettre le budget des recettes des amendes à zéro. Or, tout le monde savait que ce ne serait pas la réalité. Le Conseil administratif a toujours fait une pondération des recettes des cinq dernières années, d'une part, afin de ne pas donner d'objectifs et, d'autre part, de mettre un chiffre correspondant à une réalité. Les APM ne sont pas là non plus pour fermer les yeux.
- M. Dupraz souhaiterait réagir par rapport aux amendes. Il s'est simplement fait l'écho de la population. Il n'a pas critiqué les APM. Quand le Conseil municipal a voté l'augmentation des APM, c'était pour une question de sécurité publique. M. Dupraz a l'impression, personnellement, que multiplier les amendes, ce n'est pas une question de sécurité publique. Il ne voudrait surtout pas faire du copinage. Il demande 5 minutes de tolérance pour tout le monde.

13.5. Cité de l'énergie

M. Knörr aimerait rebondir sur la cité de l'énergie. Il constate que suite à la réponse à M. Calame, visiblement, la commune n'avait pas besoin de la cité de l'énergie pour entreprendre ce qui était nécessaire. Un petit coup de tampon en plus pour pouvoir marquer « cité de l'énergie », il ne voit vraiment pas l'utilité d'un tel label pour économiser de l'énergie.

- M. Uehlinger aimerait modérer le propos de M. Knörr par rapport à l'utilité ou l'inutilité d'adhérer à la cité de l'énergie. Il y a quand même une utilité assez flagrante, à savoir que le coût des audits fait par des organes indépendants est élevé alors qu'il existe un protocole qui permet d'avoir des audits fiables, avec des comparaisons dans d'autres communes, à un prix tout à fait raisonnable.

13.6. Séance publique - agenda 21

M. Castelli souhaiterait revenir sur la séance d'information évoquée par M. Uehlinger en début de séance. Il est d'accord qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de conseillers municipaux à ce genre de séance. Néanmoins, cette dernière est destinée à son sens avant tout à la population dans son ensemble et non pas aux seuls politiques qui connaissent parfois déjà les sujets qui sont présentés. A titre personnel, il trouverait dommage de supprimer des séances d'information qui rencontrent un intérêt au seul motif que les élus soient absents.



13.7. Transfert d'une classe de Marcellly à Adrien-Jeandin

M. Ahmad a entendu dire, par l'association de parents d'élèves, qu'à la rentrée prochaine, une classe va être transférée de Marcellly à Adrien-Jeandin. Les enfants auront besoin de traverser le matin la route de Genève. Le Conseil administratif est-il au courant et des mesures de sécurité ont-elles été prises ?

- M. Uehlinger confirme qu'il a été décidé, au niveau des établissements scolaires, de transférer l'entier d'une classe de 7P de Marcellly à Adrien-Jeandin. Ces enfants vont donc faire deux années, 7P et 8P à Adrien-Jeandin mais ils sont en âge de savoir comment fonctionne un feu rouge et traverser une route en toute sécurité. D'ailleurs, il y a déjà des enfants qui font cet exercice sans problème de Thônex nord à Thônex sud, sachant aussi que les feux, le long de la rue de Genève sont à boutons. En outre, une patrouilleuse fait traverser les élèves au niveau du parking de l'école Adrien-Jeandin.

13.8. Buts pour le football à la place des fêtes

M. Dupraz observe que les années passées, sur la place des fêtes, à l'endroit où se déroulent les promotions, on voyait souvent des jeunes et des adultes qui jouaient au foot. Des buts avaient été mis à disposition par la commune alors que cette année, il n'y en a plus.

- M. Decrey répond que les buts étant fortement abîmés, il a fallu les enlever pour manque de sécurité et ils n'ont pas été remplacés. C'est le centre sportif qui en avait prêté quelques-uns et il faudrait envisager d'en acheter.

14. Nomination d'un Président à la commission des Sports, sécurité, police et militaire, en remplacement de M. Alain Dupraz. Discussion. Vote. (DM-14-02)

M. le Président informe que suite au retrait des commissions permanentes du Conseil municipal de M. Alain Dupraz il convient de nommer son remplaçant à la Présidence, le cas échéant également un nouveau vice-président. Il demande quelles sont les propositions et passe la parole à Mme Tomasini.

Mme Tomasini indique, comme elle l'a signalé à M. Dupraz, qu'elle ne peut pas accepter sa suggestion de reprendre la présidence.

- M. Uehlinger rappelle qu'il existe une clé de répartition, en début de législature. Cette présidence ne fera pas d'objection du moment qu'elle est reprise par un membre du groupe VI-VE.

M. le Président ouvre la discussion



M. Dupraz signale que la question a été examinée en caucus. Il a été jugé judicieux de présenter la candidature de M. Joseph Camuglia du groupe Socialiste, membre de la commission.

M. Calame réagit comme M. Uehlinger. Il estime que le groupe VI-VE doit assumer sa responsabilité suite à la démission de M. Dupraz. S'il ne présente pas un candidat, il présentera personnellement un candidat du groupe des Verts.

M. le Président prend note qu'il n'y a pas d'autres prises de parole, dans ce cas, M. Calame présente la candidature de Mme Macchiavelli.

Mme Macchiavelli déplore d'emblée le fait qu'elle n'a jamais siégé dans cette commission à ce jour.

M. Dupraz est également d'avis que pour le bon fonctionnement de la commission, il vaut mieux qu'elle soit présidée par quelqu'un qui siège déjà depuis quelque temps.

- M. Uehlinger ne va pas faire l'avocat du diable mais il rappelle qu'en tant que chef de groupe à l'époque, il a fait l'exercice de cette clé de répartition qui soulevait des vagues. Actuellement, un équilibre a été trouvé. Il serait dommageable de le rompre au risque de se diriger vers l'anarchie. M. Uehlinger soutient la proposition de M. Calame, le groupe VI-VE a une présidence, il l'a demandé à l'époque car il en avait le droit et il doit l'assumer jusqu'à la fin de la législature, indépendamment de la personne. Ce n'est pas à un autre groupe de combler ce vide d'autant plus qu'il y aurait une perte d'une voix par ce biais. C'est la raison pour laquelle Mme Tomasini a refusé cette présidence, elle accédait peut-être à une fonction, mais le groupe PDC n'avait plus qu'une voix au sein de la commission. C'est donc au groupe VI-VE de prendre son destin en main et ce n'est pas une guerre de personnes.

M. Dupraz propose une suspension de séance.

[Suspension de séance de 5 minutes]

A la reprise, M. le Président passe la parole à M. Dupraz qui propose :

- M. Marc-André Haldimann

14.1. Présidence

M. Marc-André Haldimann a été nommé à la Présidence de la commission des Sports, sécurité, police et militaire en remplacement de M. Alain Dupraz.



14.2. Commissions permanentes :

M. le Président informe les diverses modifications proposées au sein des commissions par le groupe VI-VE suite au retrait de M. Alain Dupraz :

Les commissaires suivants reprennent en plus de leur commission :

Mme Katia Dietrich :

- *Finances*
- *Finances – groupe de travail indemnités CA*

Mme Marta Macchiavelli :

- *Ecoles et jeunesse*
- *Sports, sécurité, police et militaire*
- *Travaux & Bâtiments*

M. Philippe Noël :

- *Sociale*

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Tel n'étant pas le cas, il est considéré que les modifications sont acceptées. Une liste des commissions permanentes mise à jour sera envoyée à l'ensemble des Conseil municipal par mail.

15. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015. Discussion. Vote. (DM-14-03)

15.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2014-2015

M. Marc Kilcher
Présenté par M. Roth
pour le groupe :

M. Philippe Noël, Président en charge félicite le nouveau Président et donne lecture de son allocution avant de lui céder la parole :

*Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

Je voudrais tout d'abord au moment de terminer cette année de présidence prononcer des mots de remerciements. Et commencer par exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres de ce Conseil pour m'avoir accordé leur confiance durant ces douze mois.

Je souhaite aussi remercier les membres du Bureau pour leur collaboration et leur soutien, et je pense plus particulièrement à mon premier vice-président, M Hans-Rudolf Roth, qui va quitter ce bureau à la fin du mois.

Je ne voudrais pas non plus oublier le personnel de l'administration communale à commencer par M. Guex, notre secrétaire général, et ses adjoints MM. Zeder et Fortuna, ainsi que Mme Psarofaghis, secrétaire de notre Conseil.



Et enfin, je voudrais marquer une attention à mon prédécesseur, M. Fabiano Forte, qui ne peut être présent parmi nous, ce que je regrette profondément. Je lui adresse une pensée particulière et je redis ici l'estime que je lui porte.

J'ai déclaré, lorsque j'ai été nommé il y a un an, que je comptais œuvrer au bon fonctionnement de notre démocratie locale, en contribuant au respect des points de vue de chacun, à l'écoute, à la bonne entente, ainsi qu'à la construction de consensus lorsque c'est possible. J'espère avoir durant cette période loyalement servi les intérêts de nos institutions et de notre commune.

Dans ma fonction j'ai parfois pris des positions fermes, mais c'était dans le souci de défendre le rôle de notre Conseil, qui est à mon sens un élément très important de la démocratie locale. Le Conseil municipal doit contribuer à établir de meilleurs liens avec nos communiens (qu'ils soient citoyens ou simples habitants). Et pour défendre cette démocratie locale, je crois que nous tous, conseillères municipales et conseillers municipaux, avons en plus un rôle majeur à jouer par notre engagement dans la vie publique locale, au sein d'associations de toutes sortes et en participant aux événements communaux et intercommunaux.

Il est temps maintenant de m'adresser à mon successeur, M. Marc Kilcher à qui je vais passer la barre de notre bateau municipal. Je lui souhaite de passer une année de présidence enrichissante et d'avoir du plaisir à exercer cette fonction.

Et comme il est de coutume au moment du transfert de pouvoir, permets-moi, cher Marc, de m'adresser à toi en te tutoyant et en terminant cette déclaration par un petit clin d'œil :

Depuis qu'au mois de mars de cette année, nous avons couru ensemble sous les couleurs de Thônex dans le cadre de la course des Conseillers à Bernex, et que tu as participé sans entraînement particulier, je sais que tu as le potentiel pour assurer la bonne tenue de l'équipe thônésienne.

C'est une question d'entraînement. J'ai eu du plaisir à faire équipe avec toi, et je resterai à ta disposition, si tu as besoin de moi dans le cadre de l'exercice de ton mandat. Marc, je te souhaite encore une fois une bonne année de présidence.

Merci à tous de votre attention.

[Remise de cadeaux au Président sortant par le nouveau Président]

15.2. Allocution du nouveau Président

Avant de passer à l'élection des membres du Bureau, M. Marc Kilcher, nouveau président donne lecture de son discours :

*Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chers collègues,
Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers administratifs*



C'est avec émotion que je me vois confier ce soir, après dix années passées dans ce Conseil, la responsabilité de diriger cette honorable assemblée. Je tiens à vous en remercier. La confiance que vous m'accordez me sera d'autant plus nécessaire que nous abordons la dernière année de cette législature. Et qui dit, dernière année de législature, dit aussi campagne électorale.

La tension risque de monter d'un cran, l'activisme de chaque parti pour les prochaines élections va sans doute se refléter dans l'agenda de notre Conseil. Toutefois, cela ne devrait pas altérer le savoir-vivre démocratique, avec ses hauts et ses bas – je le concède – dont nous avons fait preuve ces trois dernières années. Un élu cantonal présent lors du dernier Conseil me disait justement lors de la verrée : « C'est encore sympa chez vous ! ». Malgré nos différends politiques et quelques petits quiproquos dont nous avons eu un exemple ce soir, notre Conseil démontre un réel souci de voir les projets avancer et se conclure.

Comme nous réalisons un travail en un monde constructif, nous nous retrouvons très souvent tous ensemble à le voter à l'unanimité. Que nous soyons de droite ou de gauche, preuve en est que la politique politicienne, les diatribes idéologiques n'ont pas encore perverti ce Conseil.

Il ne s'agit pas d'être fier de cet état de fait, mais simplement conscient de notre chance dont d'autres villes de canton ne peuvent déjà plus profiter, embuées dans les noms d'oiseau et les verres d'eau qui volent !

En tant que président de ce Conseil, pour cette dernière année, il me sera donc cher de veiller à la bonne tenue des débats, au respect des intervenants et au respect du règlement. Nous en sommes en effet tous des élus miliciens, c'est-à-dire que nous consacrons de notre temps libre pour l'intérêt commun. Si, pour d'autres, 18h30 annonce le début de l'apéritif, il est pour nous l'appel du tocsin, le rendez-vous à la salle Louis-Valencien pour un travail d'écoute et de décision. Comme conseillers municipaux, nous sommes les soutiens de la politique genevoise et nous assurons aussi la courroie entre une politique cantonale qui de plus en plus, éloignée des réalités, qui elle-même est aussi incapable d'adapter rapidement et correctement, sans notre aide de conseiller municipaux. Les élus communaux font donc souvent en plus et à leur insu un travail d'appui et de mise en forme des décisions cantonales, souvent complexes et pensées par des professionnels dans une tour d'ivoire

Dès lors, comme bénévoles, face à de tels défis, avoir du plaisir, à vivre et faire de la politique ensemble doit rester le moteur de notre engagement à tous. Si ce plaisir disparaît, l'absentéisme gagnera et la qualité de notre travail s'en ressentira.

Ne l'oublions pas, pour cette dernière ligne droite. Pour les collègues qui s'arrêteront l'été prochain, comme pour ceux qui se représenteront, la législature n'est pas terminée, restons donc à la hauteur.



Cher Philippe,

Au nom de élus, je te remercie pour l'engagement et surtout le travail réalisé durant cette troisième année, avec beaucoup de pédagogie, tu as organisé les débats de cette assemblée, ta patience ainsi que ton souci de laisser même aux plus timides la possibilité de s'exprimer en plénière, rend honneur à ton esprit démocratique

Enfin, à titre plus personnel, cher Rudi, je te remercie pour le soutien que tu as apporté à ma candidature et me réjouit de profiter de tes conseils avisés

Mesdames, Messieurs,

Vive Thônex, vive Genève, vive la Suisse !

15.3. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau 2014-2015 est constitué comme suit :

1 ^{er} vice-président : pour le MCG :	M. Philippe Zaugg présenté par M. Ahmad
2 ^{ème} vice-président : pour l'UDC	M. Stephen Knörr présenté par lui-même
3 ^{ème} vice-président : pour le PS	Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah présentée par M. Camuglia
Secrétaire :	M. Philippe Guex
1 ^{er} vice-secrétaire : pour le PDC	M. Andrew Arpidone présentée par M. Calame
2 ^{ème} vice-secrétaire : pour les VI-VE	M. Philippe Noël présenté par M. Dupraz

Suite à l'élection des membres du Bureau M. Marc Kilcher, nouveau Président restitue les pouvoirs à M. Philippe Noël, Président en charge afin de lever la séance et d'inviter l'assemblée et le public à la salle Louis-Valencien pour le verre de l'amitié.

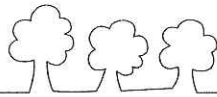
La séance est levée à 22h40.

Le Président

Le Secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex

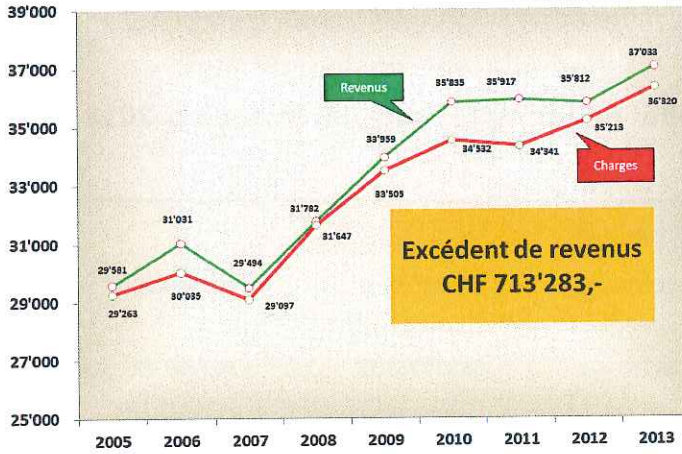
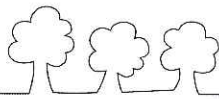


Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2013

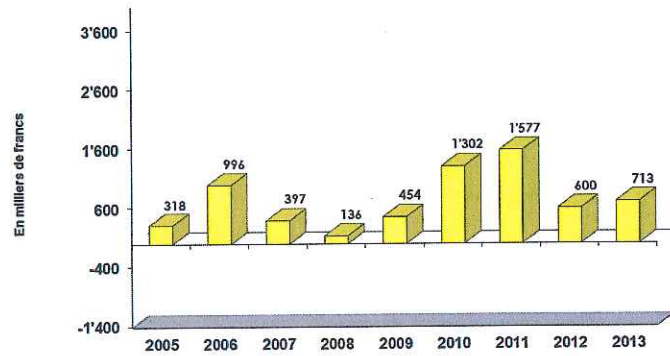
<u>Résultats 2013 détaillés :</u>	Budget 2013	Comptes 2013		
Total des revenus (a) :	35'834'803	37'033'035.57	+ 1'198'232.57	+ 3.3 %
Total des charges (b) :	35'766'415	36'319'752.72	+ 553'337.72	+ 1.5 %
dont, charges courantes	30'154'875	29'929'489.92	- 225'385.08	- 0.7 %
dont, amortissements ordinaires	5'611'540	6'390'262.80	+ 778'722.80	+ 13.9 %
Résultat du compte de fonctionnement (a-b) :	<u>+ 68'388</u>	<u>+ 713'282.85</u>	<u>+ 644'894.85</u>	
Autofinancement (c) :	5'679'928	7'103'545.65	+ 1'423'617.65	+ 25.1 %
Investissements nets (d) :	3'694'000	3'892'550.12	+ 198'550.12	+ 5.4 %
Résultat du compte de financement (c-d) : (en rouge "Insuffisance de financement")	<u>+ 1'985'928</u>	<u>+ 3'210'995.53</u>	<u>+ 1'225'067.53</u>	

	C 2010	C 2011	C 2012	C 2013	Evolution 2012 - 2013
Production annuelle <u>estimée</u> :	20'018'438	20'486'592	19'756'678	21'263'280	+ 7.63 %
Corrections sur les années antérieures :	+ 1'684'845	+ 464'283	+ 899'365	+ 2'450'707	
Taxations au barème ordinaire (IBO)	21'703'283	20'950'875	20'656'043	23'713'987	+ 14.80 %
Prestations en capital (IPC)	134'169	737'793	272'480	149'399	- 45.17 %
Impôt à la source	4'780'124	4'799'744	4'591'850	4'109'905	- 10.50 %
Impôt sur les personnes physiques (90.400)	26'617'575	26'488'412	25'520'373	27'973'291	+ 9.61 %
Budget voté	23'800'480	25'800'000	27'480'000	27'125'000	- 1.29 %
Ecart budgétaires impôt personnes physiques	2'817'095	688'412	- 1'959'627	848'291	

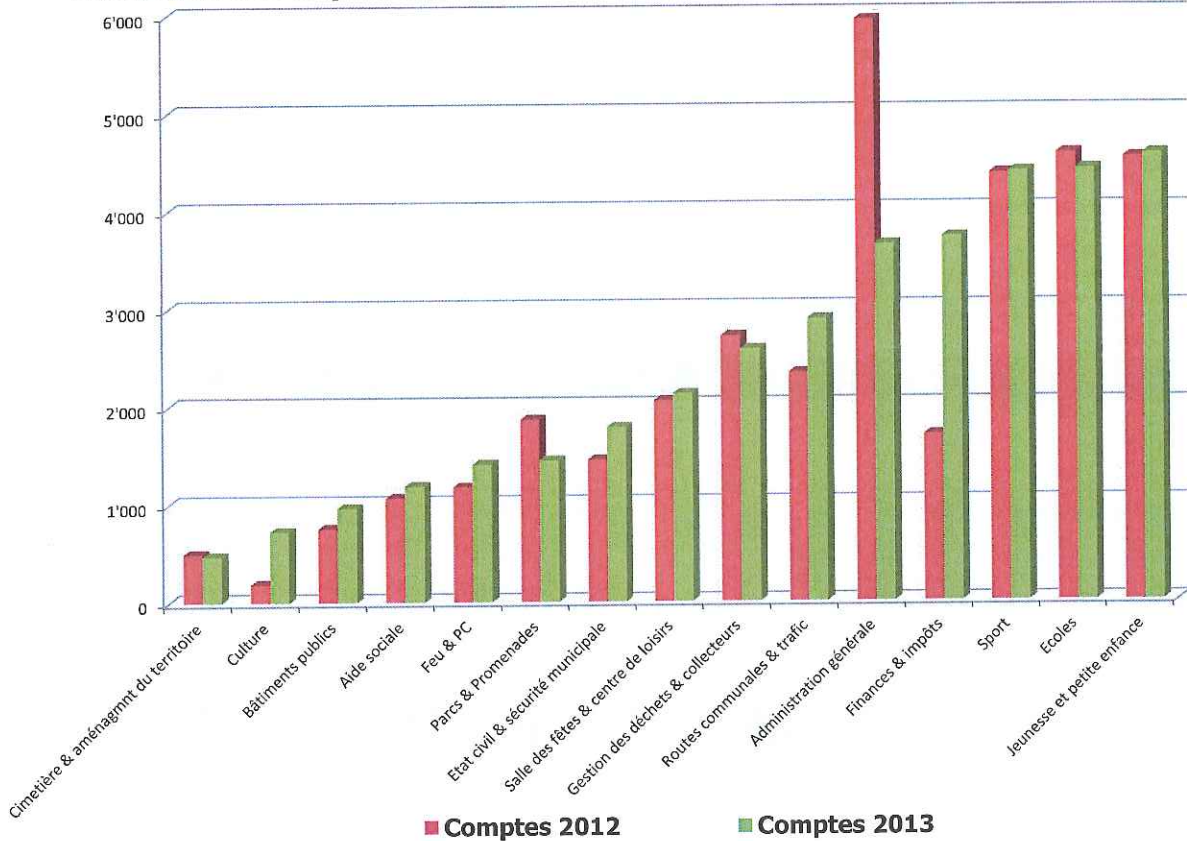
	C 2010	C 2011	C 2012	C 2013	Evolution 2012 - 2013
Production annuelle <u>estimée</u> :	1'255'856	1'692'929	2'570'025	1'712'868	- 33.35 %
Correctif estimé sur les années antérieures	+ 70'172	+ 308'231	+ 1'035'194	- 671'009	- 164.82 %
Ajustement sur les taxations définitives	+ 33'552	+ 8'541	+ 4'232	+ 153'166	
Impôt sur les personnes morales (90.401)	1'359'580	2'009'701	3'609'450	1'195'025	- 66.89 %
Budget voté	921'000	950'000	1'260'000	1'835'000	+ 45.63 %
Ecart budgétaires impôt personnes morales	438'580	1'059'701	2'349'450	- 639'975	

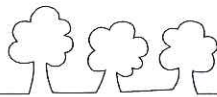


Excédents budgétaires enregistrés depuis 2005



Evolution des dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)

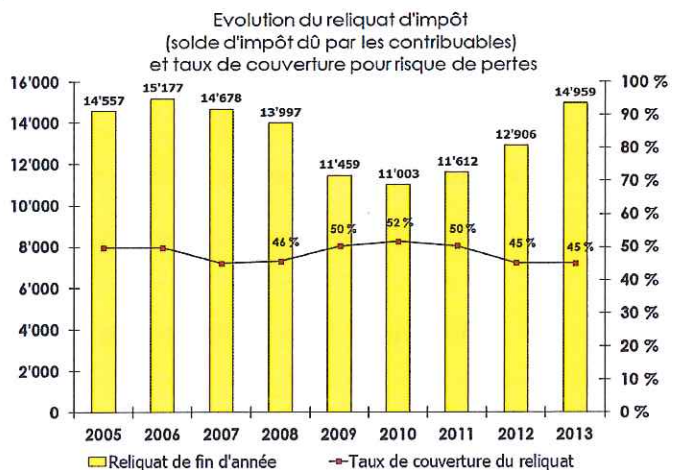
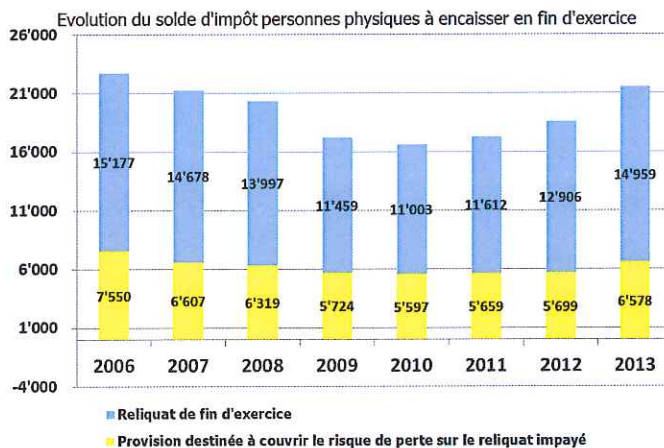


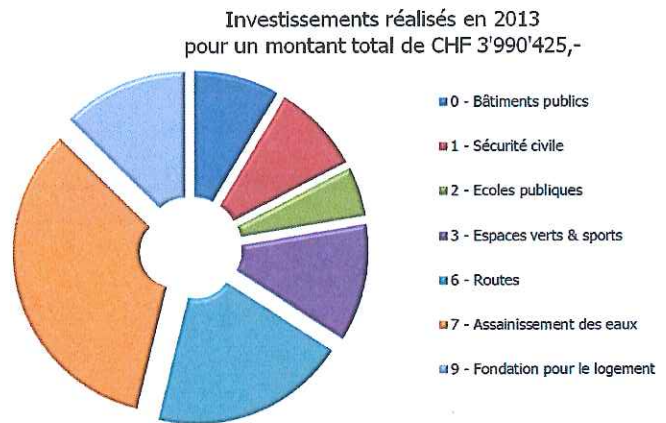
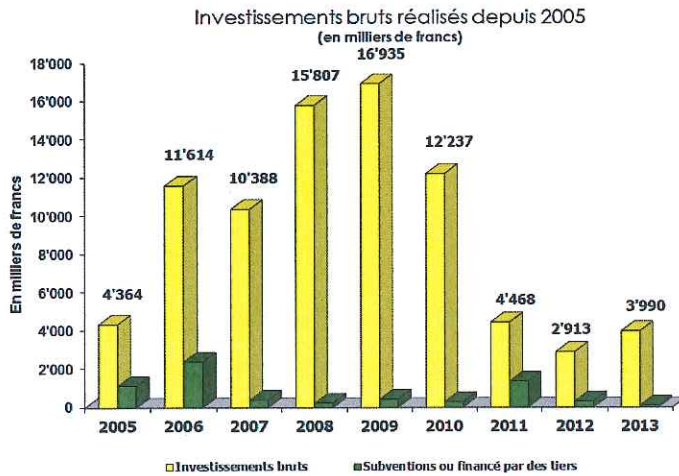
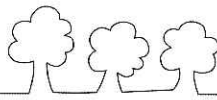


Comptes 2013 – faits marquants

Récapitulation :

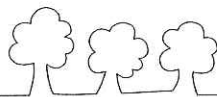
Excédent de revenus prévu au budget :	CHF	68'388,-
+ Economies sur les dépenses et montants non dépensés :	CHF	2'090'094,-
+ Recettes supérieures au budget :	CHF	2'118'047,-
- Insuffisance des recettes :	CHF	919'815,-
- Charges excédentaires :	CHF	2'643'431,-
<hr/>		
Excédent budgétaire 2013	CHF	713'283,-





Dépenses d'investissement 2013

• Cimetière (funérarium et columbarium)	CHF	1'097'800,-
• Travaux dans les immeubles communaux (Mairie, école de Pont-Bochet, Sdf, MQ)	CHF	950'500,-
• Divers travaux routiers (Cyprès, Etienne-Chennaz route d'Ambilly, avenue de Thônex)	CHF	757'000,-
• Dotation annuelle à la Fondation pour le logement	CHF	500'000,-
• Nouveau tonne-pompe	CHF	354'900,-
• Divers crédits d'études	CHF	268'000,-
• Travaux d'assainissement des eaux	CHF	32'000,-
• Autres dépenses d'investissement	CHF	30'225,-
Dépenses d'investissements brutes :	CHF	3'990'425,-



Excédents et insuffisances de financement - variation des disponibilités

